

Arc Atlantique (Association de recherche et d'études socio-économiques)

ans cette étude qui porte sur les 4 régions de la façade atlantique française<sup>1</sup>, le nautisme est abordé à travers **trois domaines complémentaires et interdépendants** : les pratiques et usages nautiques, la filière industrielle de construction, réparation et autres services, et les espaces ou lieux de pratiques (ports de plaisance, littoraux,...).

## Le nautisme, une activité majeure et dynamique dans les régions atlantiques françaises

Le littoral atlantique est un berceau du nautisme français comme en témoigne aujourd'hui la présence sur ce dernier de 40% des pratiques nautiques nationales (sports et activités de loisirs) et la concentration de la moitié des immatriculations françaises de bateaux de plaisance. Ces activités nautiques et de plaisance se sont développées grâce à l'attractivité du cadre préservé et diversifié que leur apporte le littoral. Elles s'appuient aujourd'hui sur une offre portuaire très dense (160 ports dans les 4 régions atlantiques) ainsi qu'un réseau important de structures nautiques (clubs, prestataires,...). Ces dernières proposent un panel d'activités très variées, allant de la pratique traditionnelle de la voile aux pratiques émergentes telles que le surf, le kayak de mer, le motonautisme léger...

Cet engouement pour les pratiques nautiques s'est traduit à l'aube des années 60 par le développement d'une filière industrielle caractérisée jusqu'en 2008 par une forte croissance (10,7% en 2007). C'est le secteur industriel français qui a exporté le plus avec un taux moyen de 66% de sa production totale. Génératrice de nombreux emplois (environ 45 000 au niveau national), l'industrie nautique présente un savoir-faire reconnu mondialement. Les régions atlantiques sont des acteurs clés de ce dynamisme puisqu'elles concentrent plus de la moitié de la production française, que ce soit en termes de chiffre d'affaires ou bien d'effectifs employés par la filière. On trouve au sein des régions atlantiques des leaders mondiaux dans certains secteurs comme la voile, la glisse, les pneumatiques... Cette performance de l'industrie nautique atlantique s'appuie sur un potentiel qualifié de compétences humaines et techniques ainsi qu'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'image des bateaux construits pour la course au large. Enfin, il est à noter que la façade atlantique française se caractérise par une forte dichotomie entre un vaste tissu de petites entreprises traditionnelles et quelques grands chantiers nautiques présents sur les marchés mondiaux. Il en résulte une armature industrielle et des problématiques différentes d'une région à l'autre.

Cependant, le poids économique du nautisme n'est pas uniquement lié à l'industrie nautique, et il faut à cet égard souligner l'importance des retombées pour les territoires atlantiques qui abritent des ports de plaisance et des activités nautiques. **Le port de plaisance représente un gisement de valeur** lié à ses impacts directs et indirects (activités de production et de services induites par le port, tourisme, dépenses des plaisanciers, impact urbain et foncier, événements et manifestations nautiques,...).

Enfin, concernant les ports de plaisance, il faut préciser que les régions atlantiques présentent des **spécificités communes** (caractéristiques géophysiques du littoral, attractivité des bassins de croisière, saturation des ports, gestion publique à tarifs modérés) ainsi que des **différences notoires** liées en grande partie à la typologie de la clientèle, aux caractéristiques des bassins et du type de navigation.

## Des politiques et actions régionales sont déjà menées dans le secteur nautique

A l'exception de la Bretagne avec son « Plan Nautisme » et sa forte implication dans le projet NEA2², les régions atlantiques n'ont pas encore développé de politiques transversales pour la filière. En revanche, leur soutien au secteur se traduit par des **actions régionales spécifiques** dans le domaine du développement économique (aide aux entreprises, participation à des salons, mise en place de contrats d'objectifs territoriaux,...) ainsi que dans la valorisation et la promotion des pratiques (soutien à la pratique scolaire et sportive, promotion du tourisme nautique, valorisation d'une image nautisme, mise en place d'un volet « nautisme » dans les schémas économiques régionaux...).

## Le nautisme et la coopération interrégionale

L'émergence d'une coopération institutionnelle dans le domaine de l'industrie nautique se heurte aux logiques économiques et industrielles et les liens restent informels (formation, sous-traitance,...). En revanche, le domaine portuaire ainsi que celui des pratiques nautiques s'avèrent être un terrain propice à la mise en réseau, notamment au travers d'actions mutualisées pour la promotion (labellisation), la communication, les événements, la mobilité des plaisanciers (passeports),...

#### Trois défis actuels et futurs pour la filière industrielle

Dans un contexte mondial de ralentissement économique, la filière industrielle doit faire face à une crise plus ou moins ressentie en fonction des chantiers nautiques : chute du chiffre d'affaires, plans sociaux, risque de fermeture,... Cette récession n'est pas uniquement conjoncturelle puisque certaines difficultés ont aussi des origines d'ordre structurel. **Pour tirer les leçons de la crise, les industriels du nautisme sont confrontés à un triple défi** visant à assurer la **pérennité** de leur activité, tout en confortant leur **avance technologique**, et en intégrant la **nouvelle donne environnementale**. Cela se traduit par de multiples enjeux :

- accroître la professionnalisation et la compétitivité des entreprises, et plus particulièrement des TPE/PME
- maintenir les savoir-faire et adapter les formations aux évolutions industrielles et aux problématiques de ressources humaines (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, transmission...)
- s'inscrire dans une logique environnementale aujourd'hui incontournable, en créant des produits innovants, en développant l'éco-conception, en généralisant les démarches de qualité environnementale des chantiers nautiques, etc.

<sup>1 -</sup> On entend par « régions atlantiques » les Régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine. Le littoral nord de la Bretagne (Manche) fait partie intégrante de cette zone atlantique.

<sup>2 -</sup> NEA2 : Nautisme Espace Atlantique (projet européen Interreg IVB)

- renforcer le potentiel d'innovation de la filière nautique et structurer la Recherche et Développement
- anticiper le développement des exportations dans les marchés émergents (Asie, Moyen Orient,...)
- se positionner plus fortement sur des marchés de niche liés aux évolutions dans les pratiques nautiques (glisse, location, traditionnel, régate,...), ou sur des marchés en pleine croissance mondiale (grande plaisance, moteur)
- trouver des solutions au manque de places et d'espaces (saturation portuaire et manque de réserves foncières)

## Coordonner les réponses aux défis des ports de plaisance

Les ports de plaisance constituent un support essentiel dans le développement du nautisme en Atlantique. Une des problématiques communes aux ports de la façade atlantique est la **saturation portuaire** (manque d'anneaux dû notamment à la faible mobilité des bateaux). Pour répondre à ce problème, il est nécessaire d'engager une réflexion commune sur la mise en œuvre de solutions innovantes tant du point de vue technique (concepts innovants de création ou d'extension) que du point de vue de la gestion portuaire (gestion dynamique des places, complémentarité de l'offre portuaire,...).

Le second **défi** est **environnemental** et concerne des questions spécifiques telles que la gestion des déchets issus de la plaisance, le dragage des ports, les aires de carénage, etc. La prise de conscience est grandissante chez les gestionnaires de ports (mise en place de chartes, normes,...), mais des efforts restent à faire notamment pour harmoniser le niveau d'équipements de tous les ports de la façade atlantique.

Le dernier défi est économique car le port de plaisance est une source de retombées socio-économiques et doit à cet effet être appréhendé dans une **approche de développement territorial global**. Enfin, la diversification des fonctionnalités du port (touristique, urbaine, sociale, économique,...) ainsi que la multiplication des services portuaires doivent être prises en compte dans l'évolution des compétences humaines et l'adaptation des formations.

## Mieux s'adapter à l'évolution des pratiques nautiques et aux nouvelles attentes

La société actuelle est de plus en plus attirée par le littoral et les loisirs nautiques. C'est aussi une société de plus en consumériste et exigeante. Dans ce contexte, l'offre nautique doit évoluer vers davantage de qualité et de polyvalence, et proposer des produits innovants (nouveaux concepts, éco-nautisme,...). Ce changement implique **une nécessaire mutation des structures nautiques** vers plus de professionnalisme et doit s'accompagner d'une évolution des compétences humaines à tous les niveaux (encadrement, gestion, enseignement,...).

L'enjeu social est aussi important dans la mesure où le développement des pratiques nautiques est conditionné par une plus forte démocratisation et une accessibilité étendue à tous les publics (jeunes, handicapés, sportifs, touristes,...).

Enfin, l'intégration de la dimension environnementale se traduit par une prise de conscience généralisée des fédérations sportives, par la multiplication d'initiatives associatives ou publiques, et par une demande de plus en plus tournée vers des activités écologiques.

# Renforcer l'attractivité des territoires atlantiques tout en répondant à une logique de développement intégré

Pour développer le nautisme dans les régions atlantiques, il est important de mettre en œuvre des stratégies régionales et interrégionales fondées sur l'image, la qualité des territoires et l'accessibilité des pratiques. Néanmoins, le développement d'une politique d'attractivité doit aussi prendre en compte la dimension sociale et environnementale. A cet effet, **la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) est une opportunité** pour développer un nautisme de qualité, harmonieux et accessible à tous. Cette démarche est de plus une réponse de nature à réduire l'empreinte écologique du nautisme sur le littoral et à limiter les conflits d'usage.

## Pour une démarche interrégionale atlantique

Pour répondre à ces multiples enjeux, les Conseils Economiques et Sociaux de l'Atlantique soulignent leur volonté d'affirmer une ambition atlantique pour un nautisme durable.

Ils proposent que les Conseils Régionaux, les collectivités territoriales et les acteurs du nautisme mettent en œuvre **une démarche interrégionale autour de trois axes prioritaires déclinés en 50 propositions**.

# Coopérer : Pour favoriser le maintien et le développement de l'emploi dans le secteur nautique Pour une excellence environnementale du nautisme dans les régions atlantiques Pour valoriser et promouvoir une façade atlantique commune

## « 50 propositions pour un nautisme durable dans les régions atlantiques »

## 1. Coopérer pour favoriser le maintien et le développement de l'emploi dans le secteur nautique

Les mutations qui ont eu lieu ces dernières décennies dans le nautisme concernent autant les méthodes de conception et de production que les nouvelles tendances observées au niveau de la demande. **Ces évolutions sont parfois renforcées par la crise économique** mondiale qui touche durement le secteur nautique. Dans ce contexte, il semble essentiel de favoriser le maintien de l'emploi dans le secteur nautique. **L'enjeu est double**, il concerne le renforcement du potentiel d'innovation qui demeure un facteur fondamental de compétitivité et de durabilité pour ce secteur dans les régions atlantiques, mais aussi le maintien du savoir faire et des compétences humaines qui se concentrent sur la façade atlantique française.

Pour cela, 6 objectifs et 17 propositions sont mis en avant :

## Développer l'innovation pour être compétitif face aux évolutions actuelles et futures du marché national et international

- 1/ Développer un programme de recherche interrégional sur l'éco-conception (actions et financements coordonnés).
- 2/ Se diversifier et soutenir la création de produits innovants (glisse, motonautisme,...).
- 3/ Développer des produits spécifiques sur des marchés d'avenir (moteur ou la grande plaisance).
- 4/ Développer le refit (maintenance et réparation des yachts) sur les pôles existants ou potentiels de la façade atlantique.

## Renforcer et structurer le dispositif de recherche & développement à l'échelle atlantique

- 5/ Développer une meilleure coordination des structures de « R&D » existantes en définissant une stratégie interrégionale, un appui financier, des partenariats renforcés, des programmes de recherche communs,...
- **6/** Renforcer la dimension nautique dans les pôles de compétitivité existants et favoriser les synergies avec d'autres secteurs (aéronautique, TIC, matériaux,...).

# Accroître la visibilité des compétences atlantiques et renforcer la diffusion des nouvelles technologies dans les régions atlantiques

- 7/ Réaliser et diffuser un annuaire en ligne pour référencer l'ensemble des compétences techniques et technologiques présentes dans les régions atlantiques.
- **8**/ Développer et diffuser une veille sectorielle commune dans les 4 régions atlantiques sur l'évolution générale du marché, les tendances, les nouvelles technologies, les marchés de niche,...
- 9/ Organiser des journées thématiques interrégionales d'échanges et de diffusion sur les nouvelles technologies.

# Anticiper les besoins humains et adapter l'offre de formation aux évolutions pour maintenir un savoir-faire atlantique

- 10/ Renforcer la concertation et l'anticipation pour répondre aux évolutions de la filière (mutation des procédés industriels, polyvalence dans les compétences, évolution des métiers...).
- 11/ Développer une « GPEC<sup>3</sup> » territoriale à l'échelle des 4 régions.
- 12/ Adapter l'offre de formation en identifiant les enjeux et besoins de la filière.
- 13/ Examiner les possibilités de mutualisation de l'offre de formation pour certains secteurs spécifiques (environnement, composites,...) et intégrer le nautisme dans une vision d'ensemble des métiers de la mer.

## Accompagner et renforcer la compétitivité des TPE et PME du secteur nautique

- 14/ Renforcer l'accès des TPE et PME à la R&D et l'Innovation (informer, aider, financer, mettre en relation avec les structures de R&D...).
- 15/ Accompagner les TPE et PME dans une meilleure gestion des ressources humaines (GPEC, plans de formation,...).

# Promouvoir une meilleure organisation de la filière nautique pour acquérir et mutualiser des compétences externes

- **16**/ Créer des outils communs tels que les groupements d'employeurs ou les réseaux d'ingénieurs et consultants sur des champs non concurrentiels (ressources humaines, gestion de la production, techniques de commercialisation, démarches qualité, expertise environnementale,...).
- 17/ Organiser et structurer le réseau de sous traitants à l'échelle atlantique (poste d'animateur, accompagnement, évaluation des actions).

## 2. Coopérer pour une excellence environnementale du nautisme dans les régions atlantiques

Tout au long de cette étude, **les préoccupations environnementales** sont apparues comme **prioritaires** tant au niveau de la production que de la gestion portuaire, mais aussi de la demande des usagers du nautisme. L'objectif des propositions suivantes consiste à faire de l'espace atlantique **une référence internationale** pour la qualité environnementale de sa filière et de ses activités nautiques.

Ainsi, les CESR de l'Atlantique proposent de mettre en œuvre une démarche environnementale commune aux 4 régions déclinée en **4 objectifs et 14 propositions** :

## Mutualiser et harmoniser les démarches environnementales liées à la gestion des déchets issus du nautisme

- **18**/ Harmoniser (quantitativement et qualitativement) le niveau d'équipement de collecte et de traitement des déchets dans les ports de plaisance, les stations balnéaires et sur les bateaux.
- 19/ Mener une réflexion interrégionale sur la déconstruction des bateaux (réglementation, localisation, financement...).
- 20/ Mettre en œuvre des actions communes et étendre les initiatives existantes pour le traitement, la revalorisation des matériaux et des bateaux.
- 21/ Développer des solutions mutualisées et innovantes aux problématiques générées par le carénage.
- 22/ Conduire une approche globale pour répondre aux enjeux des dragages portuaires (d'entretien ou d'extension) ainsi qu'à la gestion des sédiments à terre.

#### Favoriser le développement, l'échange et le transfert de bonnes pratiques environnementales

- 23/ Accroître les démarches éco-citoyennes, étendre les initiatives existantes sur l'ensemble de la façade atlantique, et développer des actions concrètes avec des moyens financiers et humains.
- **24**/ Favoriser l'échange de bonnes pratiques et le transfert d'expériences (rencontres interrégionales, guides de bonnes pratiques...).
- **25**/ Développer l'animation des chartes environnementales à l'échelle interrégionale pour favoriser la concertation et une meilleure application des normes environnementales.

## Valoriser une approche interrégionale pour mettre en œuvre une gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

- **26**/ Mettre en œuvre une planification interrégionale en définissant des lignes directrices communes et des périmètres d'action pertinents.
- **27**/ Répondre à la problématique foncière sur le littoral atlantique (dispositifs d'incitation financière, recensement exhaustif des friches portuaires et urbaines...).
- **28**/ Développer une approche commune sur l'évolution, l'adaptation et l'articulation des outils réglementaires et de gestion existants et préconiser une prise en compte de l'ensemble du secteur nautique dans le Grenelle de la Mer.
- **29**/ Améliorer l'intégration paysagère et environnementale des ports de plaisance en lançant des concours régionaux et interrégionaux pour favoriser les solutions innovantes, créatives et originales.

#### Intégrer la dimension environnementale dans les formations liées au secteur nautique

- **30**/ Développer des compétences spécifiques dans les formations initiales et professionnelles (connaissance du milieu marin et des impacts du nautisme sur ce dernier, méthodes de gestion des déchets...).
- 31/ Spécialiser et mutualiser l'offre de formation environnementale à l'échelle atlantique.

## 3. Coopérer pour valoriser et promouvoir une façade atlantique commune

Le développement d'un nautisme durable et performant doit s'inscrire dans un **territoire atlantique bien identifié et reconnu au niveau international**. Il convient donc de mettre en œuvre une véritable démarche de valorisation et de promotion s'appuyant sur **une dynamique commune** aux 4 régions atlantiques. Les atouts sont multiples et concernent autant le territoire géographique que son environnement naturel, humain, économique, social, culturel,... mais ces potentialités doivent être mieux identifiées et valorisées. Elles doivent aussi s'adapter aux évolutions et être reconnues à l'échelle mondiale.

Pour cela, 5 objectifs et 18 propositions sont mis en avant :

## Mettre en place un outil de mutualisation, de diffusion et d'échange des données dans le secteur nautique en atlantique

- **32**/ Rassembler et harmoniser les données existantes dans le domaine des pratiques nautiques et des ports de plaisance afin de réunir des indicateurs communs, d'avoir une vision d'ensemble et la possibilité de mettre en commun les bonnes pratiques.
- **33**/ Réaliser une veille interrégionale pour mieux connaître et diffuser les réalités du territoire atlantique (besoins en formation/emploi, attentes des clientèles, anticipation des tendances nationales, échange de bonnes pratiques et mise en relation des acteurs....).

## Promouvoir et animer une façade atlantique commune en s'appuyant sur la valorisation des activités nautiques et portuaires

- **34**/ Développer une destination touristique « atlantique » en s'appuyant sur une approche de bassin de navigation atlantique (croisières internationales, renforcement du « French Atlantic Ports of Call ») et sur une approche de bassin inter-atlantique (petites croisières inter-îles).
- 35/ Valoriser la diversité et la complémentarité de l'offre nautique sur la façade atlantique grâce à une politique commune de promotion.
- **36**/ Développer des concepts innovants autour des pratiques nautiques à l'échelle atlantique (rallye découverte, location, navigation groupée ou partagée, balades nautiques, éco-nautisme...).
- **37**/ Favoriser l'émergence d'une culture maritime commune grâce au développement de l'événementiel et à la valorisation du patrimoine maritime.
- **38**/ Renforcer la pratique chez les jeunes et développer l'accessibilité vers tout type de publics (handicapés, adultes, retraités...).

## Inscrire les ports de plaisance de la façade atlantique dans un développement global et dynamique

- **39**/ Inscrire le port de plaisance dans une démarche globale de développement (avoir une meilleure connaissance des modes de navigation, développer une offre portuaire rationnalisée et complémentaire, renforcer le travail en réseau...).
- 40/ Renforcer le travail en réseau des ports de plaisance en fédérant et/ou harmonisant l'existant (ex : passeport).

# Adapter et faire évoluer les compétences humaines pour répondre à ces objectifs de valorisation des activités nautiques et portuaires de la façade atlantique

- **41/** Promouvoir la formation professionnelle auprès des gestionnaires en sensibilisant, facilitant l'accessibilité géographique, et coordonnant les actions déjà menées (Fédération Française des Ports de Plaisance, Centre National de la Fonction Publique Territoriale...).
- **42**/ Adapter les formations aux évolutions et à la multiplication des services (passer d'une logique de gestion portuaire à une logique de développement portuaire).
- **43**/ Accompagner les structures nautiques vers une professionnalisation accrue et adapter les formations des dirigeants aux nouveaux besoins touristiques.
- 44/ Favoriser la polyvalence et la diversification des compétences des personnels enseignants des structures nautiques.
- **45**/ Favoriser l'évolution des carrières en développant une vision d'ensemble de la filière (passerelles, transitions professionnelles...).

# Développer une visibilité internationale commune aux 4 régions afin de favoriser l'émergence d'une ambition atlantique pour la filière nautique

- 46/ Mettre en place une prospection commune sur les marchés extérieurs émergents.
- 47/ Développer des actions de promotion commune (stand atlantique sur les salons étrangers, portail Internet,...).
- 48/ Développer une image de marque « qualité et savoir-faire » des entreprises nautiques atlantiques.
- **49**/ Exporter ce savoir-faire et développer la pratique dans les marchés émergents en exportant les écoles de voile et en organisant des manifestations nautiques à l'étranger.

Les CESR de l'Atlantique ont travaillé et coopéré pendant plusieurs mois pour réaliser un état des lieux et élaborer 49 propositions. Ces dernières visent à développer un nautisme durable dans les régions atlantiques et répondent à une triple volonté :

- développer et valoriser l'emploi dans ce secteur,
- renforcer l'innovation et l'excellence environnementale,
- promouvoir une façade atlantique commune.

# 50/ Coopérer pour un programme interrégional en faveur d'un nautisme durable dans les régions atlantiques

Les CESR formulent une **cinquantième et dernière proposition** pour permettre de **passer de l'analyse à l'action**. Ils suggèrent que les 4 régions se saisissent ensemble de cette question et qu'elles coopèrent pour un développement fort du nautisme dans toutes ses composantes. Ainsi, il pourrait être envisagé la création d'un groupe de travail interrégional rassemblant les 4 Conseils Régionaux, en concertation avec les acteurs du nautisme.

La réflexion commune réalisée au sein de ce groupe aboutirait à la définition d'un programme interrégional en faveur d'un nautisme durable dans les régions atlantiques.

# Conseils Économiques et Sociaux de l'Atlantique



## Conseil économique et social

7, rue du Général Guillaudot - 35069 Rennes cedex Tél. : 02 99 87 17 60 www.cesr-bretagne.fr



1, rue de la Loire - 44966 Nantes cedex 9 Tél. : 02 28 20 55 80 www.cesr.paysdelaloire.fr



15, rue de l'Ancienne Comédie - BP 575 - 86021 Poitiers cedex Tél. : 05 49 55 77 77 www.cesr-poitou-charentes.fr



14, rue François de Sourdis - 33077 Bordeaux cedex Tél. : 05 57 57 80 80 www.cesr-aquitaine.fr

#### Contact:

## ARESE - Arc Atlantique

(Association de Recherche et d'Études Socio-Économiques)

Association des CESR de l'Atlantique Hôtel de la Région - 1, rue de la Loire - 44266 NANTES CEDEX 9 Tél. : 02 28 20 63 95 - Fax : 02 28 20 50 53

*E-mail : morgane.meresse@ces-atlantique.fr*